

Économie circulaire

Après avoir œuvré à l'élaboration d'une préconisation et à la mise en place de dépôts sélectifs, le groupe de Travail a traité le sujet de l'économie circulaire.

Les différents travaux du groupe "économie circulaire" portent sur :

- Anti-gaspillage, réparation et réemploi des objets ou équipements ;
- Gestion des déchets : comprendre les filières (tri, valorisation...)
- Cartographie, mise en réseau et valorisation des initiatives locales ;
- Action sur la commande publique ;
- Sensibiliser, acculturer, mobiliser les élus et le grand public sur le sujet de l'économie circulaire.



Grâce aux différents événements, mais aussi grâce à leur expertise d'usage, le groupe de travail "économie circulaire" travaille sur les préconisations qui sont à destination des élus de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

Retrouvez l'actualité du groupe ici !

Avril 2023 : Remise officielle du cahier des préconisations « En 2023, faisons des déchets une ressource ! »

Grand Paris Sud (GPS) a bien fait le constat qu'il est impératif de travailler sur les questions de réduction des déchets et d'amélioration de la qualité du tri sélectif. D'autant que cela n'est pas sans impact sur les finances de la communauté d'agglomération.

En effet, depuis plusieurs années, les coûts relatifs, notamment au traitement des déchets, connaissent une évolution exponentielle qui nécessite une réflexion globale sur le financement du service désormais en déséquilibre sur son périmètre dépenses/recettes affectées.

Afin de répondre à ce déséquilibre financier, l'agglomération a voté, en 2022, des mesures d'urgence afin de maintenir le service public à l'équilibre.

La réduction du nombre de tours de collecte pour les ordures ménagères ;
L'arrêt du ramassage du verre en porte à porte dans les villes qui en bénéficiaient encore ;
L'arrêt du ramassage des encombrants (désormais sur appel téléphonique) ;
L'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères.

A l'aune de cette refonte de la collecte et du traitement des déchets, le groupe de travail

“*Économie circulaire*” du Conseil de développement (CODEV) a constaté des dysfonctionnements dans l'organisation globale de la gestion des déchets.

Les solutions mises en place reposent pour l'essentiel sur le comportement des habitants, appelés à “*mieux trier*”, à s'informer... Si cette pédagogie est utile et nécessaire, pour autant, **la communauté d'agglomération doit être exemplaire et produire une information claire aux citoyens.**

Après une année de rencontres, d'acteurs du territoire, d'ateliers, de visites... Le groupe de travail a remis le résultat de ses réflexions à la communauté d'agglomération.

LIRE LE CAHIER DE PRÉCONISATIONS

1^{er} semestre 2022 : Contribution aux ateliers de la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan local de prévention des déchets et de l'énergie de Grand Paris Sud



L'objectif d'un plan local de prévention des déchets et de l'énergie (PLPD-E) est d'identifier et de planifier l'ensemble des actions de sensibilisation à déployer sur le territoire pour répondre aux enjeux de réduction des déchets et de l'énergie. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) est une instance ouverte et participative qui a pour missions d'élaborer, mettre en œuvre, évaluer et diffuser les résultats du PLPDE.

À Grand Paris Sud (GPS), la CCES est associée de manière rapprochée pour la co-construction des actions du programme. Les actions identifiées seront mises en œuvre par les acteurs du territoire, auprès desquels GPS interviendra en tant que facilitateur. Des membres du CODEV ont participé à la CCES.

2020 : Avis “Dépôts sauvages” du CODEV

La gestion des déchets représente un enjeu crucial pour la qualité de vie des citoyens. Il s'agit par ailleurs d'un sujet de société soulevant des questions stratégiques très transversales : économie circulaire, protection de l'environnement, emploi et insertion...

L'agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart s'est pleinement saisie de ce thème, à travers deux démarches : la mise en place d'un schéma directeur de gestion des déchets et l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets.

Dans le même temps, l'agglomération a exprimé la volonté de mettre ici en pratique la logique participative, par l'expérimentation de processus de co-construction entre citoyen-ne-s, élu-e-s et administration.

L'avis et la contribution du Conseil de développement (CODEV) paraissent particulièrement utiles et pertinents sur trois axes au moins :

La question de la participation citoyenne ;

La contribution à l'élaboration des documents et à leur mise en œuvre ;

La réflexion prospective sur les enjeux socio-économiques de la gestion des déchets.

LIRE L'AVIS "DÉPÔTS SAUVAGES"